



Municipalité de La Chaux

Coûts des photocopies faites à l'administration communale de La Chaux

Vu les coûts élevés de la photocopieuse communale, dans sa séance du 24 août 2015, la Municipalité a décidé d'appliquer les directives suivantes:

Les photocopies A4 ou A5, recto-verso en N/B pour un tous-ménages destiné aux habitants de La Chaux, **sont offertes** aux différentes sociétés ou groupes locaux. Le **nombre de ménages est de 160** au 01.01.2015.

Les photocopies suivantes et jusqu'à 500, sont facturées :

- Fr. 0.10 (dix centimes) /copie N/B recto *
- Fr. 1.00 (un franc) /copie couleurs recto

Au-dessus de 500 photocopies, la Municipalité demande à tous d'effectuer ses tirages auprès d'une **entreprise spécialisée**, certaines offrant des services par Internet très intéressants (environ Fr. 50.-/5000 flyers). Voir avec La Chaux 2000 pour des adresses de sites possibles.

Possibilité de photocopies A3 jusqu'à 100 exemplaires :

- Fr. 1.00 (un franc) pour les photocopies A3 en N/B recto
- Fr. 2.00 (deux francs) pour les photocopies A3 en couleurs recto

* Selon l'Arrêté 175.34.1 fixant les émoluments administratifs des communes (AE-AC), les municipalités peuvent percevoir un émolument de Fr. 2.- par page pour des photocopies de document. Le prix de Fr. 0.10 par page est donc bon marché et un service que la commune offre aux citoyens·nes